

## COMPTE-RENDU DE LA CAPD du 5 janvier 2012

Points abordés	Intervention du SNUIPP	Réponse IA
EMF	<p>Demande intersyndicale de ne pas renseigner le tableau de service.</p> <p>Le SNUIPP même si cela n'a pas été dit clairement redoute la suppression des décharges.</p> <p>Une réunion intersyndicale avec les formateurs est prévue le 17 janvier 2012</p>	<p>question épineuse pour la rentrée prochaine.</p> <p>45 EMF + 15 Décharges pour moins de 15 PES l'année prochaine.</p> <p>Volonté de préserver les EMF mais que feront-ils s'il n'y a pas de stagiaires? Une rencontre est envisagée avec les DEA. Un point sera fait au prochain CDEN.</p>
PDFC	<p>Le SNUIPP regrette le plan de formation de plus en plus réduit</p> <p>10% de stages en candidatures individuelles contre 90% en public désigné c'est inadmissible.</p> <p>Il a rappelé que la formation est un droit. Ainsi, on devrait pouvoir postuler sur un stage qui nous intéresse même s'il est hors circonscription et hors niveau de classe.</p> <p>Le SNUIPP s'est offusqué contre le manque de transparence qu'en aux candidats désignés et a insisté pour avoir des informations.</p> <p>Le SNUIPP remarque le manque de stages sur d'autres problèmes que l'autisme.</p> <p>Manque des stages pour les directeurs alors que les tâches de multiplient et se complexifient.</p>	<p>Pour les publics désignés, les listes sont choisies par l'IEN.</p> <p>Cela concerne les stages institutionnels, également les groupes de travail (psy, rééd, TSL...).</p> <p>Respect d'une enveloppe budgétaire restreinte. Les frais de déplacement sont clairement une contrainte prise en compte dans l'élaboration du plan de formation.</p> <p>Pour l'ASH il y a deux types de stages : ceux pour les débutants dans l'ASH (autant de places que de candidats) ; ceux pour les enfants autistes. Cette année le choix a été fait de ne proposer qu'un stage sur l'autisme car c'est ce qui posait le plus de problèmes. Mr Marchal propose aux collègues rencontrant des difficultés de faire remonter les besoins à leur IEN, des CPC ASH peuvent apporter une aide.</p> <p>On y veillera l'année prochaine</p>
Surnombres	<p>Bilan des surnombres et listes des affectations</p>	<p>Le surnombre est une notion purement budgétaire : se sont tous les personnels qui ne sont pas nommés sur des supports vacants.</p> <p>A la rentrée prochaine nous auront encore beaucoup de surnombres contre seulement 39 départs à la retraite (taux très bas).</p>
EVS	<p>Assistant De Scolarité : (nouveau statut des AVS) ne touchent pas de frais de déplacement pour service partagé. Pourquoi ?</p> <p>EVS aide administrative : quels critères ?</p>	<p>L'IA n'est pas au courant. La question a été posée au niveau national.</p> <p>Les critères sont liés pour partie à l'aide apportée aux élèves handicapés, la priorité étant à l'accompagnement des enfants handicapés</p> <p>307 EVS pour l'aide aux enfants handicapés</p> <p>141 EVS pour l'aide aux directeurs</p>

ASH		Toutes les notifications d'accompagnement ont été satisfaites. Difficultés pour traiter les notifications tardives la MDPH devant comprendre la rythme de l'administration.
Calendrier (date sous réserve)		Le CTSD : le 23 janvier Le CDEN : le 9 février CAPD liste d'aptitude fonction direction d'école : 22 mars Groupe de travail des priorités : 26 mars CAPD du mouvement : 21 mai La saisie des vœux : du vendredi 30 mars -> vendredi 13 avril Groupe de travail barème permutations informatisées : vendredi 27 janvier
SEGPA		Il y a une évaluation (niveau CE1) pour homogénéiser les critères d'orientation en SEGPA sur le département.
REPLACEMENT	Le SNUIPP a toujours sur son site une enquête pour renseigner les absences non remplacées. Pensez à la remplir.	Etat des journées remplacées : Sept : 100% Oct : 99,65% Nov : 99,77% Déc : 99,87% Les absences sont plus nombreuses dans l'ASH
Liste d'aptitude	Le SNUIPP demande un éclaircissement sur les critères d'inscription.	Les faisant fonction une année entière peuvent être inscrits sur la LA sans condition d'ancienneté de service.
Pass éducation	Le SNUIPP regrette que certains corps ne soient pas concernés. Il demande si des pass supplémentaires peuvent être envisagé.	Ils seront envoyés dans les écoles courant janvier. Ils ne concernent pas les enseignants qui ne sont pas devant élèves (CPC...)